

# CHARTRE

## **CARRELAGE AU CARRE sas**

*s'engage:*

- à respecter scrupuleusement les DTU, CPT et normes en vigueur
- à poser uniquement des carreaux normés de premier choix
- à utiliser au maximum les produits français
- à utiliser dans la mesure du possible, les produits dotés du meilleur bilan carbone
- à respecter les délais impartis
- à traiter avec le plus grand soin ses déchets de chantier
- à respecter les délais de paiement de ses fournisseurs et de ses sous-traitants

*vous vous engagez:*

- à respecter ou faire respecter le planning
- à veiller à la propreté et l'état des lieux d'intervention
- à veiller au respect de nos réalisations par les autres intervenants
- à respecter les délais contractuels de règlement de nos prestations